EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 septembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six septembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Cécile AUDET à Jérôme AUSLENDER, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX à Saïd Akim BARA**
Excusé(e)s :	**Anne FAUROT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE arrive avant le débat sur la question 2.
Monsieur Antoine RECHAGNEUX et Madame Isabelle PADOVANI quittent la séance avant la question 18 examinée en fin de séance à huis clos.

Rapport N° 12 – AN –

REGULARISATION DE DEFICIT SUR DIVERSES REGIES

REGIE D'AVANCES CRECHE SAINT JACQUES

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

Mme Nathalie BRASSIER, directrice de la structure et régisseur, a signalé un vol intervenu dans la nuit du 25 au 26 juin 2014 dans les locaux de la crèche Saint-Jacques.

Le déficit a été constaté par les services de la Trésorerie Municipale et le procès-verbal de vérification, établi le 30 juin 2014, fait apparaître un déficit de 130 € correspondant à l'écart entre le montant calculé suite aux dépenses enregistrées (180,05 €) et le montant réel détenu dans la caisse (50,05 €).

La responsabilité est recherchée auprès de Madame Nathalie BRASSIER, directrice de la structure et régisseur. Elle a sollicité par courrier recommandé du 1er août 2014, un sursis de versement, une demande en décharge de responsabilité ainsi qu'une demande de remise gracieuse de la somme laissée à sa charge.

La remise gracieuse vise à prendre en compte les circonstances d'apparition du déficit et la situation personnelle du régisseur.

Conformément à l'instruction codificatrice sur les régies n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les demandes présentées par les régisseurs.

Le Directeur Régional des Finances Publiques décidera ensuite d'accorder ou non la demande de remise gracieuse à Madame Nathalie BRASSIER.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par Madame Nathalie BRASSIER. Ainsi, le déficit pourra être supporté par le budget de la collectivité.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 novembre 2014
Pour le Maire et par délégation,

L'Adjointe aux Finances

Françoise NOUHEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 septembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six septembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Cécile AUDET à Jérôme AUSLENDER, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX à Saïd Akim BARA**
Excusé(e)s :	**Anne FAUROT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE arrive avant le débat sur la question 2.
Monsieur Antoine RECHAGNEUX et Madame Isabelle PADOVANI quittent la séance avant la question 18 examinée en fin de séance à huis clos.

Rapport N° 12 – BN –

REGULARISATION DE DEFICIT SUR DIVERSES REGIES

REGIE DE RECETTES HALTE GARDERIE SAINT JACQUES

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

Mme Catherine FRANCEZON, directrice de la structure et régisseur, a signalé un vol intervenu dans la nuit du 27 au 28 mai 2014 dans les locaux de la halte garderie Saint Jacques.

Le déficit a été constaté par les services de la Trésorerie Municipale et le procès-verbal de vérification, établi le 2 juin 2014, fait apparaître un déficit de 46,69 € correspondant au montant détenu en espèces, soit le fond de caisse de la régie pour 30 euros et le paiement en espèce d'une famille pour 16,69 €.

La responsabilité est recherchée auprès de Madame Catherine FRANCEZON, directrice de la structure et régisseur. Elle a sollicité par courrier recommandé du 1er juillet 2014, un sursis de versement, une demande en décharge de responsabilité ainsi qu'une demande de remise gracieuse de la somme laissée à sa charge.

La remise gracieuse vise à prendre en compte les circonstances d'apparition du déficit et la situation personnelle du régisseur.

Conformément à l'instruction codificatrice sur les régies n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les demandes présentées par les régisseurs.

Le Directeur Régional des Finances Publiques décidera ensuite d'accorder ou non la demande de remise gracieuse à Madame Catherine FRANCEZON.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par Madame Catherine FRANCEZON. Ainsi, le déficit pourra être supporté par le budget de la collectivité.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 novembre 2014
Pour le Maire et par délégation,

L'Adjointe aux Finances

Françoise NOUHEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 septembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six septembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Cécile AUDET à Jérôme AUSLENDER, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX à Saïd Akim BARA**
Excusé(e)s :	**Anne FAUROT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE arrive avant le débat sur la question 2.
Monsieur Antoine RECHAGNEUX et Madame Isabelle PADOVANI quittent la séance avant la question 18 examinée en fin de séance à huis clos.

Rapport N° 12 – CN –

REGULARISATION DE DEFICIT SUR DIVERSES REGIES

REGIE DE RECETTES DVSPE - ACCUEIL DES FAMILLES SOUS REGIES JEAN MACE, JEAN JAURES ET PIERRE MENDES FRANCE

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

Madame Evelyne MICHELET, régisseur titulaire de la régie de recette accueil des familles basée à la DVSPE, a signalé des vols intervenus dans les locaux le 15 juin 2014 (Jean Macé), 19 juin 2014 (Jean Jaurès) et le 26 juin 2014 (Pierre Mendès France).

Les déficits ont été constatés par les services de la Trésorerie Municipale et les procès-verbaux de vérification, établis respectivement le 23 juin (Jean Macé et Jean Jaurès) et le 30 juin 2014 (Pierre Mendès France), ont fait apparaître les déficits suivants :

- Jean Macé : 12,30 € correspondant au montant en espèces détenu le jour du vol.
- Jean Jaurès : 142,59 €
- Pierre Mendès France : 264,58 €

Ces régies sont tenues sur place par des agents nommés sous-régisseurs. La responsabilité est recherchée auprès de Madame Evelyne MICHELET, régisseur titulaire basée à la DVSPE – Mail d'Allagnat. Elle a sollicité par courrier recommandé du 29 juillet 2014, un sursis de versement, une demande en décharge de responsabilité ainsi qu'une demande de remise gracieuse des sommes laissées à sa charge.

La remise gracieuse vise à prendre en compte les circonstances d'apparition du déficit et la situation personnelle du régisseur.

Conformément à l'instruction codificatrice sur les régies n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les demandes présentées par les régisseurs.

Le Directeur Régional des Finances Publiques décidera ensuite d'accorder ou non la demande de remise gracieuse à Madame Evelyne MICHELET.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par Madame Evelyne MICHELET. Ainsi, le déficit pourra être supporté par le budget de la collectivité.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 novembre 2014
Pour le Maire et par délégation,

L'Adjointe aux Finances

Françoise NOUHEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 septembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six septembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Cécile AUDET à Jérôme AUSLENDER, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX à Saïd Akim BARA**
Excusé(e)s :	**Anne FAUROT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE arrive avant le débat sur la question 2.
Monsieur Antoine RECHAGNEUX et Madame Isabelle PADOVANI quittent la séance avant la question 18 examinée en fin de séance à huis clos.

Rapport N° 12 – DN –

REGULARISATION DE DEFICIT SUR DIVERSES REGIES

REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES

HALTE GARDERIE LAGARLAYE

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

La régie d'avances et de recettes DVSPE – Halte garderie Lagarlaye a fait l'objet d'un contrôle par la Trésorerie Municipale le 20 juin 2014.

Une erreur de caisse a été constatée lors de ce contrôle. Le rapprochement entre les quittances délivrées lors des paiements en espèces effectués par les familles et le numéraire versé par le régisseur, présente un écart de 21,74 €. Un ordre de reversement a donc été émis en l'encontre de Mme Patricia GENAR, régisseur titulaire depuis le 06 janvier 2014. Cette dernière, par courrier recommandé reçu en mairie le 4 juillet dernier, reconnaît l'erreur et sollicite un sursis de versement, et une demande de remise gracieuse de la somme à sa charge.

S'agissant d'une erreur, il ne peut être accordé de décharge en responsabilité. Elle peut toutefois être accordée partiellement, selon les termes de l'instruction codificatrice N° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

La remise gracieuse est destinée à prendre en compte les circonstances d'apparition du déficit et la situation personnelle du régisseur.

Conformément à l'instruction codificatrice sur les régies n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les demandes présentées par les régisseurs.

Le Directeur Régional des Finances Publiques décidera ensuite d'accorder ou non la demande de remise gracieuse à Madame Patricia GENAR.

Compte tenu de la récente prise de fonction de Madame Patricia GENAR, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'émettre un avis favorable à sa demande de remise gracieuse. Ainsi, le déficit pourra être supporté par le budget de la collectivité.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 novembre 2014
Pour le Maire et par délégation,

L'Adjointe aux Finances

Françoise NOUHEN